



BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE 197

Nominations dans l'équipe pour les
Coupes du monde et les championnats
du monde 2021-22


Publié 17 septembre 2021

Révisé 11 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATION.....	5
1.1 But	5
1.2 Objectif	5
1.3 Définitions.....	5
1.4 Décisions pour les nominations.....	5
1.5 Autorité.....	5
1.6 Conflit d'intérêt.....	6
1.7 Quorum	6
1.8 Annonces.....	6
1.9 Amendements et circonstances inattendues.....	6
1.9.1 Changements à ce document	6
1.9.2 Circonstances inattendues.....	7
1.10 Règlements de l'Union internationale de patinage	7
2. DIRECTIVES.....	8
2.1 Qualification de l'Union internationale de patinage.....	8
2.2 Admissibilité des athlètes.....	8
2.3 Retraits des athlètes.....	8
2.4 Appels.....	8
3. PROCÉDURE.....	9
3.1 Présélection.....	9
3.2 Résultats des performances aux compétitions de sélection.....	10
3.3 Départ de masse et poursuite par équipe.....	11
3.3.1 Poursuite par équipe.....	11
3.3.2 Départ de masse.....	11
3.4 Remplir le quota d'inscriptions	12
3.5 Quota d'inscriptions non rempli	12
3.6 Soutien financier.....	12
4. NOMINATIONS DANS L'ÉQUIPE POUR LA COUPE DU MONDE DE L'UIP.....	13
4.1 Horaire de la Coupe du monde de l'UIP	13
4.2 Quota des inscriptions	13
4.3 Quota des inscriptions / Critères de temps.....	14

4.4	Coupe du monde 1 de l'UIP et Coupe du monde 2 de l'UIP – Nomination.....	14
4.4.1	Présélection	14
4.4.2	Résultats des performances.....	14
4.5	Coupe du monde 3 de l'UIP et Coupe du monde 4 de l'UIP – Nomination.....	17
4.5.1	Présélection	17
4.5.2	Résultats des performances.....	17
5.	NOMINATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DES 4 CONTINENTS / CHAMPIONNATS DU MONDE.....	19
5.1	Horaire	19
5.2	Quota des inscriptions	19
5.2.1	Championnats des 4 Continents	19
5.2.2	Championnats du monde de patinage de vitesse (combinaison toutes distances et vitesse).....	19
5.2.3	Championnats du monde juniors.....	20
5.3	Temps de qualification	20
5.4	4 Continents Championships – Nomination	20
5.4.1	Présélection	20
5.4.2	Résultats des performances.....	20
5.5	Championnats du monde de patinage de vitesse – Nomination.....	22
5.5.1	Résultats des performances.....	22
5.5.2	Positions de réserve.....	22
5.6	Championnats du monde juniors – Nomination	22
5.6.1	Présélection	22
5.6.2	Résultats des performances.....	22
6.	NOMINATIONS DANS L'ÉQUIPE POUR LA COUPE DU MONDE NÉO-SENIOR DE L'UIP	24
6.1	Horaire de la Coupe du monde néo-senior/junior de l'UIP	24
6.2	Quota des inscriptions	24
6.3	Temps de qualification (néo-senior seulement)	24
6.4	Coupe du monde néo-senior/junior 1 – Nomination	25
6.4.1	Résultats des performances.....	25
6.5	Finale de la Coupe du monde junior – Nomination	25
7.	LANGUE.....	25
	ANNEXES.....	26
	ANNEXE A: TEMPS DE QUALIFICATION DE L'UIP.....	27
	ANNEXE B: DÉCLARATION POUR PARTICIPER	29
	ANNEXE C: DIRECTIVES POUR L'ALLOCATION DES EXEMPTIONS.....	30



ANNEXE D: COMPOSITION POUR LA POURSUITE PAR ÉQUIPE	35
ANNEXE E: MODÈLE DE FINANCEMENT DE PVC POUR LES COUPES DU MONDE ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE	36

1. INFORMATION

1.1 But

Le but stratégique du Bulletin de la haute performance (le « Bulletin de HP ») de Patinage de vitesse Canada (« PVC ») pour les nominations dans l'équipe de longue piste est d'établir des dispositions qui sont conçues, ultimement, pour choisir les athlètes dans les équipes qui produiront des performances médaillées internationales constantes et produiront au plus haut niveau international au nom du Canada aux championnats du monde des distances individuelles et aux Jeux olympiques d'hiver 2022 et après.

1.2 Objectif

L'objectif de ce Bulletin de HP est de mettre en nomination (« **Nomination** » et la « **Mise en nomination** ») des athlètes ayant le potentiel de gagner des médailles dans une équipe pour la Coupe du monde et les championnats du monde dans les distances individuelles olympiques et les épreuves par équipe, sujets aux limites de sélection à cause des inquiétudes pour la santé et la sécurité et les occasions limitées pour organiser des compétitions de sélection à cause de la pandémie globale de la COVID-19 en cours. Pour une plus grande certitude dans ce Bulletin de HP, « **Distances individuelles** » doit signifier les « 500m, 1000m, 1500m, 3000m (femmes), 5000m, 10000m (hommes) et départ de masse » et les « **Épreuves par équipe** » doivent signifier la poursuite par équipe et la vitesse par équipe.

1.3 Définitions

Les termes non autrement définis dans ce Bulletin de HP doivent avoir les significations indiquées ci-dessous:

Équipe: Se compose des athlètes qui ont été mis en nomination et qui ont accepté leur nomination pour une Coupe du monde, les championnats du monde ou les Jeux olympiques.

Compétition: Une Coupe du monde de l'UIP ou la Coupe du monde néo-senior de l'UIP ou les championnats du monde de l'UIP seront identifiés.

Compétition de sélection: La compétition dans laquelle les bases pour la nomination des athlètes pour une ou des équipes se fera.

CCHP-LP: Le CCHP-LP se compose de jusqu'à trois membres bénévoles du Comité de haute performance – longue piste et du président (un membre du personnel de PVC nommé à la seule, discrète et absolue discrétion du chef de la direction de PCV (le « **CD** »).

1.4 Décisions pour les nominations

La nomination finale de l'équipe sera faite à la seule, discrète et absolue discrétion du président. Quand c'est applicable, le président consultera les personnes pertinentes pour donner des recommandations techniques selon ce Bulletin de HP.

1.5 Autorité

Toute l'autorité pour la prise de décision et toute la responsabilité repose sur le président.

1.6 Conflit d'intérêt

Dans l'exercice de l'autorité, s'il y en a, accordée ci-dessus, tous les membres du CCHP-LP, tels que décrits ci-dessus, ont l'obligation d'appliquer la politique de conflit d'intérêt de PVC dans l'exercice de leurs tâches et qui est disponible à l'endroit suivant:

<http://www.speedskating.ca/sites/speedskating.ca/files/int400-conflictofinterestpolicy.pdf>

Dans le cas quand un membre du CCHP-LP est jugé avoir ou déclare un conflit d'intérêt en relation avec une décision spécifique, ou quand un membre du CCHP-LP a avisé que ce membre ne pourra pas accomplir ses tâches selon ce Bulletin de HP, un membre du conseil consultatif de haute performance de courte piste (le « **CCHP-CP** »), choisi par les membres restants du comité de nomination, assistera à toutes les réunions concernant cette décision à sa place. Si ce membre du CCHP-CP est incapable d'assister ou s'il y a deux membres ou plus du CCHP-LP en conflit d'intérêt, ces membres seront remplacés par d'autres membres du CCHP-CP.

1.7 Quorum

Un quorum pour toute réunion du CCHP-LP sera composé d'une majorité des membres du CCHP-LP alors en devoir dans le CCHP-LP au moment de cette réunion ou décision. Les membres trouvés en conflit d'intérêt selon la Section 1.5 ci-dessus ne peuvent être comptés pour le quorum ou aux fins de conseiller sur le(s) sujet(s) dans le(s)quel(s) le membre est en conflit d'intérêt.

S'il n'y a pas un quorum pour conseiller un sujet particulier, soit à cause d'un conflit d'intérêt déclaré ou de l'absence d'un ou plusieurs membres du comité, alors un membre du CCHP-CP conseillera à sa place. Si ce membre du CCHP-CP est incapable d'assister à la réunion ou s'il y a deux membres ou plus du CCHP-LP en conflit d'intérêt ou absents, ces membres peuvent être remplacés par d'autres membres du CCHP-CP. Un vote doit être effectué si nécessaire pour conseiller sur la recommandation finale du comité.

1.8 Annonces

PVC émettra des Bulletins de HP pendant toute la saison pour informer les athlètes, les entraîneurs et les autres comités pertinents de PVC et les associations provinciales (« **OPTS** ») de PCV des mises à jour et/ou des changements concernant, mais sans y être limité, les critères de sélection et/ou les compétitions. Tous les Bulletins de HP seront affichés dans le site internet de PVC.

Tel qu'indiqué dans la présente, tout amendement selon la Section 1.8 de ce Bulletin de HP sera communiqué par la diffusion d'autres Bulletins mis à jour et/ou spécifiques à ces changements.

1.9 Amendements et circonstances inattendues

1.9.1 Changements à ce document

Le président se réserve le droit d'effectuer des changements à ce Bulletin de HP qui, à la seule, complète et absolue discrétion du président, sont nécessaires pour assurer les nominations des meilleures équipes possibles pour les Coupes du monde, les championnats du monde de patinage de vitesse et les Jeux olympiques. Tout changement à ce document doit être communiqué au CCHP-LP et à tous les athlètes du programme de haute performance ayant le potentiel d'être admissibles pour la nomination dans une équipe en envoyant une communication électronique aux athlètes pertinents et à leurs entraîneurs et aussi en affichant les changements dans le site Internet de PVC.

On rappelle à tous les athlètes et entraîneurs qu'ils ont l'obligation de comprendre ce Bulletin de HP et de connaître tout changement subséquent. On encourage les athlètes à vérifier avec leur(s) entraîneur(s) ou avec le représentant des athlètes, le président ou le personnel du programme de HP de PVC pour confirmer s'il y a des changements à ce Bulletin de HP.

Cette clause ne doit pas être utilisée pour justifier des changements au Bulletin de HP après une compétition de sélection qui a fait partie de la procédure de nominations du président sauf si cela concerne une circonstance inattendue. Le but de cette clause est de permettre des changements à ce document, ou à des communications de l'Union internationale de patinage (l'« UIP »), qui peuvent devenir nécessaires à cause d'une erreur typographique, d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant que cela ait un impact sur les athlètes. Le but de ces changements doit être identifié pour éviter les discussions sur la signification des dispositions de ce document plutôt que qui permet les changements à faire pour justifier les nominations de différents athlètes qui auraient autrement été mis en nomination. Ces changements doivent être raisonnablement justifiables selon les principes fondamentaux de justice naturelle et de justice procédurale.

1.9.2 Circonstances inattendues

Le Bulletin de HP de Patinage de vitesse Canada vise s'appliquer, tels qu'écrit, en assumant spécifiquement qu'aucun athlète ne doit être empêché de concourir à cause de circonstances inattendues ou non anticipées. Toutefois, des situations peuvent se produire dans lesquelles des circonstances inattendues ou des circonstances hors du contrôle de Patinage de vitesse Canada ne permettent pas que la compétition ou la nomination ait lieu d'une manière juste ou dans les meilleurs intérêts des priorités et des principes généraux pour la sélection tels qu'indiqués dans ces critères, ou ne permettent pas que la procédure pour la nomination telle que décrite dans ce document puisse être appliquée. Dans de telles circonstances, si le président détermine que des circonstances inattendues ou inhabituelles se sont produites pendant la procédure d'appliquer des procédures du Bulletin de HP 197, le président doit avoir la discrétion pour régler le problème comme il le juge bon, en prenant en considération les facteurs et les circonstances qu'il juge pertinents, tout en prenant en considération l'objectif indiqué dans la Section 1.2 ci-dessus.

Dans le cas de circonstances inattendues hors du contrôle de Patinage de vitesse Canada qui empêche le président d'implanter avec justice les procédures de nominations internes de Patinage de vitesse Canada, tel qu'écrites, le chef de la direction de Patinage de vitesse Canada ("CD") (ou, en l'absence du CD, le CD provisoire ou une personne du conseil d'administration doit être nommé), a la seule, complète et absolue discrétion pour résoudre le problème comme il le juge bon, en prenant en considération les facteurs et les circonstances qu'il juge pertinents. Quand c'est possible, le CD consultera l'équipe de gestion de la longue piste, les entraîneurs et/ou le CCHP-LP pour déterminer si les circonstances justifient que la compétition ou la nomination ait lieu d'une autre manière. Dans de telles circonstances, le CD doit communiquer la procédure alternative de sélection ou de nomination à toutes les personnes concernées dès que possible.

1.10 Règlements de l'Union internationale de patinage

Les règlements de l'Union internationale de patinage (l'« UIP ») spécifiques pour la discipline de patinage de vitesse (longue piste) sont disponibles à: [RÈGLEMENTS SPÉCIAUX ET RÈGLEMENTS TECHNIQUES DE PATINAGE DE VITESSE](#) tels qu'acceptés par un vote en ligne en juin 2021 qui détermineront la procédure d'allocation du quota des places disponibles pour chaque compétition, distance individuelle et/ou épreuve par équipe pour chaque fédération membre.

2. DIRECTIVES

2.1 Qualification de l'Union internationale de patinage

Les temps de qualification applicables de l'UIP et les conditions pour l'approbation des temps de qualification réussis seront annoncés dans les [Communications de l'UIP](#). Par commodité, les temps de qualification de l'UIP sont aussi inclus dans l'Annexe A de ce Bulletin de HP.

2.2 Admissibilité des athlètes

Selon le règlement 208 de l'UIP, tous les athlètes doivent respecter les exigences pertinentes d'admissibilité de l'UIP pour être pris en considération pour les nominations pour une compétition. Pour être admissibles pour une nomination dans l'équipe, les athlètes doivent aussi respecter toutes les conditions d'admissibilité suivantes:

- Être citoyens canadiens;
- Détenir un passeport canadien valide qui est valide pour au moins six mois après la compétition de sélection;
- Respecter les critères de citoyenneté et de nationalité de l'UIP pour être admissibles;
- Détenir une adhésion dûment valide selon l'entente de l'athlète de Patinage de vitesse Canada 2021-2022 et être membre en règle;
- Avoir signé la déclaration de PVC pour l'entente pour participer (Annexe B) au plus tard deux semaines avant la compétition de sélection dans le cas des athlètes présélectionnés, et au plus tard immédiatement après la compétition de sélection pour tous les autres athlètes;
- Signer et envoyer le formulaire de déclaration de l'UIP au plus tard deux semaines avant la compétition de l'UIP.

2.3 Retraits des athlètes

Le président se réserve le droit de retirer un athlète d'une compétition si un avis médical est tel que participer à la compétition est potentiellement dangereux pour l'athlète choisi ou si l'athlète n'a pas récupéré suffisamment d'une blessure ou une maladie existante.

2.4 Appels

Après l'annonce de l'équipe pour une ou des compétitions, un athlète a sept jours de calendrier au cours desquels il peut en appeler de la décision selon la politique d'appel de Patinage de vitesse Canada.

3. PROCÉDURE

Le président mettra en nomination les athlètes pour chaque compétition spécifique selon les procédures générales suivantes. Les athlètes seront mis en nomination, en ordre de priorité, pour une équipe par une de trois méthodes:

- Présélection
- Performance/résultats aux compétitions désignées de sélection telles qu'indiquées dans ce Bulletin. La nomination est sujette aux demandes d'exemption accordées (Voir l'Annexe C)
- D'autres athlètes peuvent être ajoutés pour la nomination dans l'équipe à la seule, complète et absolue discrétion du président en tenant compte de la performance potentielle dans la poursuite par équipe et le départ de masse.

3.1 Présélection

Les décisions de présélection seront prises en fonction des résultats spécifiques et objectifs obtenus par l'athlète lors de la saison de patinage passée ou présente, dans les distances individuelles, et ne sont pas sujettes aux décisions prises concernant les demandes d'exemption. Une présélection peut ou ne peut pas être disponible pour toutes les compétitions ou les distances individuelles. La présélection pour chaque compétition est détaillée dans la section pertinente des compétitions dans ce Bulletin de HP. Les critères suivants pour la présélection incorporent par référence la Section 8.1.1.1 des [Politiques et procédures des sélections olympiques sur longue piste 2022](#). Dans le cas d'un conflit entre les dispositions suivantes et la Section 8.1.1.1 des Politiques et procédures des sélections olympiques sur longue piste 2022, les dispositions des Politiques et procédures des sélections olympiques sur longue piste 2022 prévaudront.

- La présélection doit être déterminée avant toute compétition de sélection et donc tous les athlètes participant à la compétition seront avisés du nombre de postes disponibles pour la sélection par les résultats des performances. Sauf pour le départ de masse, au moins une place de quota par distance individuelle sera réservée pour être remplie selon les résultats des championnats canadiens sur longue piste (CLP) 2021.
- Sujets aux exigences décrites ci-dessus qu'au moins une place de quota de la Coupe du monde de l'automne 2021 par distance individuelle (autre que le départ de masse) doit être réservée pour être remplie selon les résultats aux championnats CLP 2021, les athlètes qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde des distances individuelles 2020 seront présélectionnés pour les Coupes du monde de l'automne 2021 dans cette distance individuelle selon sa position finale dans cette distance individuelle aux championnats du monde des distances individuelles. Si des places de quota restent après avoir rempli les présélections des championnats du monde des distances individuelles 2020 et sujets aux exigences décrites ci-dessus qu'au moins une place de la Coupe du monde de l'automne 2021 par distance individuelle doit être réservée pour être remplie selon les résultats aux championnats CLP 2021, les athlètes qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021 seront admissibles pour être présélectionnés pour

les Coupes du monde de l'automne 2021 selon leur position finale dans une distance individuelle aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021.

- Pour éviter tout doute et à titre d'exemple seulement, si le Canada obtient trois places de quota aux Coupes du monde de l'automne 2021 dans une distance individuelle particulière, alors seulement deux positions peuvent être présélectionnées selon les priorités suivantes: d'abord les résultats aux championnats du monde des distances individuelles 2020, et ensuite les résultats aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021. La place de quota restante sera sélectionnée aux championnats CLP 2021, sauf dans le cas du départ de masse.
- Dans le cas du départ de masse, jusqu'à un quota maximum de deux places de quota peuvent être présélectionnées si deux athlètes terminent parmi les cinq premiers dans le départ de masse aux championnats du monde des distances individuelle 2020. Si y a des places de quota qui restent, les athlètes qui terminent parmi les cinq premiers aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021 peuvent être présélectionnés.

Les athlètes qui sont présélectionnés dans une distance individuelle spécifique seront inclus dans le quota maximum de nominations dans l'équipe pour chaque compétition spécifique. D'autres athlètes peuvent aussi être présélectionnés à la seule, complète et absolue discrétion du président.

La présélection est normalement limitée à un nombre maximum d'athlètes tel que détaillé dans chaque section des compétitions de ce Bulletin de HP. Toutefois, le président a la seule, complète et absolue discrétion pour présélectionner d'autres athlètes pour une compétition, si la(es) performance(s) d'un athlète, selon le président, sont clairement supérieures à celles des autres en lice pour la sélection et que ces performances garantissent une telle présélection.

3.2 Résultats des performances aux compétitions de sélection

La sélection en fonction des résultats des performances aux compétitions de sélection désignées est sujette aux décisions prises concernant les demandes d'exemption (Voir l'Annexe C).

Les compétitions de sélection désignées seront nommées pour les équipes des Coupes du monde 2021-22 (incluant la Coupe du monde junior/néo-senior), des championnats des Quatre Continents 2022 et des Jeux olympiques 2022.

Dans le cas d'une égalité dans une distance individuelle dans une compétition de sélection désignée, les temps seront utilisés au millième de seconde. Si une égalité existe encore, les comparaisons face à face des athlètes seront faites par le président dans l'ordre suivant:

- Les résultats dans la plus récente compétition internationale à laquelle les deux athlètes ont patiné cette même distance individuelle (le même jour et dans le même groupe de départ) (groupe A ou groupe B) et;
- S'il n'y a pas de résultats tels qu'indiqués ci-dessus, les résultats à l'élimination pour les CMDI 2020 seront utilisés, dans lesquels les deux athlètes ont patiné cette même distance individuelle (le même jour) et;
- S'il n'y a pas de tels résultats dans les deux cas ci-dessus, les résultats d'une compétition sanctionnée de l'UIP lors de la saison 2019-2020, dans laquelle les deux athlètes ont patiné cette même distance individuelle (le même jour); ou
- Sauf dans le cas du départ de masse, s'il n'y a pas de tels résultats dans les trois distances ci-dessus, une course éliminatoire non sanctionnée entre les deux athlètes sera organisée dans les sept (7) jours. Dans le cas du départ de masse, s'il n'y a pas de tels résultats dans les trois distances ci-dessus, la décision sera prise par le président.

3.3 Départ de masse et poursuite par équipe

3.3.1 Poursuite par équipe

Les athlètes seront nommés par le président pour les bassins de la poursuite par équipe (femmes et hommes) quand les athlètes sont nommés pour les Coupes du monde 2021. Les athlètes mis en nomination dans les bassins de la poursuite par équipe seront choisis selon les priorités suivantes (indiquées en ordre d'importance):

1. Les athlètes qui se sont qualifiés pour une distance individuelle dans les Coupes du monde ou les épreuves des championnats du monde dans lesquelles une équipe de poursuite participera.
2. À la seule, complète et absolue discrétion du président, d'autres athlètes peuvent être ajoutés au bassin de la poursuite par équipe pour aligner une équipe de poursuite par équipe compétitive.
3. Le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, accorder à un athlète une exemption dans le bassin de la poursuite par équipe.

L'équipe de poursuite par équipe sélectionnée pour chaque compétition sera déterminée par l'entraîneur de la poursuite par équipe et/ou le personnel du programme de HP et les entraîneurs à chaque compétition selon, mais sans y être limité, la composition identifiée à l'Annexe D.

Consultez les [Politiques et procédures des sélections olympiques sur longue piste 2022](#) pour la nomination de l'équipe de poursuite par équipe pour les Jeux olympiques.

3.3.2 Départ de masse

Sujet aux exemptions, le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, mettre en nomination le(s) athlète(s) pour l'équipe pour le départ de masse (jusqu'au quota) en fonction des recommandations des entraîneurs. En faisant la nomination de l'athlète pour l'équipe pour le départ de masse, le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, prendre en considération ce qui suit (indiqué dans aucun ordre de priorité particulier):

- Les athlètes qui ont respecté le portrait du départ de masse (tel que défini ci-dessous), dans lequel au moins chacun de ces athlètes a réussi au moins un des critères A de temps de qualification;
- Les résultats aux compétitions de sélection respective dans le départ de masse et d'autres distances individuelles;
- Les athlètes qui ont été mis en nomination dans une autre distance individuelle;
- Les performances historiques internationales dans le départ de masse des athlètes;
- La capacité de l'athlète de travailler ensemble avec les autres athlètes du départ de masse pour obtenir le meilleur résultat de l'équipe canadienne et;
- D'autres facteurs qui peuvent être identifiés par les entraîneurs du départ de masse ou le personnel du programme de HP.
- Les athlètes seront inscrits dans un bassin de départ de masse en fonction du portrait du départ de masse indiqué ci-dessous et doivent terminer en première place aux championnats canadiens sur longue piste ou à l'élimination pour les championnats du monde des distances individuelles pour être admissibles à participer au départ de masse.

Pour faire partie du bassin de départ de masse, les résultats à compter de la saison 2019-2020 seront étudiés.

Tableau 1. Critères A et B du portrait du départ de masse

	Femmes		Hommes	
	Critère A	Critère B	Critère A	Critère B
1500m	1:57.32	1:58.82	1:45.70	1:47.20
3000m	4:08.18	4:11.18	---	---
5000m	---	---	6:22.08	6:28.08

Consultez les [Politiques et procédures des sélections olympiques sur longue piste 2022](#) pour la nomination pour le départ de masse pour les Jeux olympiques.

3.4 Remplir le quota d'inscriptions

Si les procédures dans la présente font que moins que le quota maximum de l'équipe est choisi dans l'un ou l'autre des sexes, le président a la seule, complète et absolue discrétion de mettre en nomination, ou non, les positions restantes dans l'équipe. Pour une plus grande clarté, le président peut déterminer, à sa seule, complète et absolue discrétion, de ne pas remplir le quota maximum d'inscriptions de l'équipe.

3.5 Quota d'inscriptions non rempli

Dans le cas quand des places de quota d'inscriptions dans une distance individuelle demeurent non remplies, l'athlète qui peut remplir une telle vacance peut être choisi parmi les athlètes déjà choisis dans l'équipe dans l'ordre de priorité suivant:

1. l'ordre final par distance et par sexe dans la compétition de sélection; et
2. la seule, complète et absolue discrétion du personnel du programme de HP et/ou les entraîneurs à chaque compétition.

3.6 Soutien financier

PVC soutiendra financièrement un nombre maximum d'athlètes nommés pour les compétitions selon l'Annexe E. Ce nombre peut être diminué ou augmenté à la seule, complète et absolue discrétion du président, pour des raisons budgétaires ou d'autres considérations.

4. NOMINATIONS DANS L'ÉQUIPE POUR LA COUPE DU MONDE DE L'UIP

4.1 Horaire de la Coupe du monde de l'UIP

Selon la Communication de l'UIP 2425, l'horaire suivant de la Coupe du monde de l'UIP a été établi:

Coupe du monde 1 de l'UIP 12-14 novembre 2021 Tomaszow Mazowiecki, POL	500m-1, 3000m(F), 5000m(H) 500m-2(F), 1500m(H), 1000m(F), DM(H), PÉ(F) 500m-2(H), 1500m(F), 1000m(H), DM(F), PÉ(H)
Coupe du monde 2 de l'UIP 19-21 novembre 2021 Stavanger, NOR	1000m, 5000m(F), 10000m(H) 500m-1, 1000m(H), vitesse par équipe 500m-2, 1500m
Coupe du monde 3 de l'UIP 3-5 décembre 2021 Salt Lake City, USA	500m-1, 3000m(F), 5000m(H) 500m-2(F), 1500m(H), 1000m(F), DM(H), TP(F) 500m-2(H), 1500m(F), 1000m(H), DM(F), TP(H)
Coupe du monde 4 de l'UIP 10-12 décembre 2021 Calgary, CAN	500m-1, 3000m(F), 5000m(H) 500m-2(F), 1500m(H), 1000m(F), DM(H), TP(F) 500m-2(H), 1500m(F), 1000m(H), DM(F), TP(H)
Finale de la Coupe du monde de l'UIP 12-13 mars 2022 Heerenveen, NED	500m-1, 1500m(F), 1000m(H), 5000m(H) 500m-2, 3000m(F), 1500m(H), 1000m(F), DM

4.2 Quota des inscriptions

Selon la Communication de l'UIP 2425 pour la Coupe du monde de patinage de vitesse de l'UIP 2021/22, 3.3.1 Quota d'inscriptions pour la coupe du monde 1 à 4: PVC a reçu le quota maximum d'inscriptions pour toutes les épreuves, indiqués comme suit:

Femmes 500	Femmes 1000	Femmes 1500	Femmes 3000/5000	Départ de masse
4	4	5	4	2
Hommes 500	Hommes 1000	Hommes 1500	Hommes 5000/10000	Départ de masse
4	5	4	4	2

4.3 Quota des inscriptions / Critères de temps

Sauf s'il est par ailleurs présélectionné selon la Section 4.4.1. ci-dessous, pour être mis en nomination pour la Coupe du monde 1 de l'UIP et la Coupe du monde 2 de l'UIP, un athlète doit avoir réussi le temps de qualification de la Coupe du monde de l'UIP tel qu'indiqué dans l'Annexe A selon la Communication 2425 de l'UIP, 3.1.2 temps de qualification dans une compétition sanctionnée de l'UIP au cours de la période entre le 1er juillet 2019 et jusqu'aux et incluant les championnats CLP 2021 (la « période de qualification »).

Un athlète doit aussi avoir réussi les critères de temps seniors suivants canadiens sur longue piste (CLP) 2021 (anciennement les critères de temps seniors CLP 2019 établis dans une distance individuelle au moins une fois dans une compétition sanctionnée au cours de la période entre le 1er juillet 2019 jusqu'aux et incluant les championnats CLP (définis ci-dessous (4.4.2)).

Tableau 1. 2021 Critères de temps seniors CLP

	Femmes	Hommes
500m	38.43	34.90
1000m	1.16,19	1.09,16
1500m	1.57,32	1.45,70
3000m	4.08,18	---
5000m	7.06,60	6.22,08
10000m	---	13.15,71

4.4 Coupe du monde 1 de l'UIP et Coupe du monde 2 de l'UIP – Nomination

4.4.1 Présélection

Les athlètes seront présélectionnés dans l'ordre de leur position finale dans une distance individuelle selon la Section 3.1 dans les priorités suivantes:

- Le(s) athlète(s) qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde des distances individuelles 2020;
- Le(s) athlète(s) qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021;

Les athlètes suivants ont été présélectionnés pour la Coupe du monde 1 de l'UIP et la Coupe du monde 2 de l'UIP:

- 500m: Laurent Dubreuil
- 1000m: Laurent Dubreuil
- 3000m: Isabelle Weidemann
- 5000m: Ted-Jan Bloemen, Graeme Fish et Jordan Belchos et Ivania Blondin (CM2) et Isabelle Weidemann (CM2)
- 10000m: Graeme Fish (CM2) et Ted-Jan Bloemen (CM2)

Départ de masse: Ivania Blondin, Jordan Belchos et Antoine Gélinas-Beaulieu

4.4.2 Résultats des performances

Compétition de sélection: championnats canadiens sur longue piste (« championnats CLP »), 13-17 octobre 2021

Les athlètes qui ont réussi le temps de qualification dans une ou plusieurs distances individuelles pendant la période de qualification peuvent être mis en nomination dans l'équipe dans l'ordre de priorités comme suit jusqu'au maximum du quota des inscriptions allouées (Section **[4.2]**):

1. Les athlètes qui sont déjà sélectionnés en fonction de la Section 4.4.1;
2. Sujets aux exemptions, les athlètes qui ont réussi un ou plusieurs critères de temps seniors CLP 2021 indiqués dans la Section 4.3 dans une distance individuelle aux championnats CLP 2021 seront classés selon leur classement final dans ces distances individuelles selon la matrice ci-dessous;
3. Pour la Coupe du monde 2, les athlètes qui se sont classés parmi les trois (3) premières positions aux championnats CLP aux 5000m (femmes) et 10000m (hommes) et qui ont réussi les critères de temps CLP 2021 (aux championnats CLP selon la Section 4.3) dans ces distances respectives;
4. À la seule, complète et absolue discrétion du président, des patineurs peuvent être ajoutés à l'équipe, à partir du bassin de la poursuite par équipe (selon la Section 3.3.1), pour aligner une équipe compétitive pour la poursuite par équipe;
5. Les athlètes qui ont réussi un ou plusieurs critères de temps seniors CLP 2021 dans une distance individuelle dans une compétition sanctionnée de l'UIP depuis le 1er juillet 2019 selon la Section 4.3 peuvent être ajoutés à la matrice et classés selon leur classement final dans ces distances individuelles selon la matrice ci-dessous;
6. Le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, mettra en nomination d'autres athlètes dans l'équipe ou choisir d'exclure des athlètes de l'équipe pour aligner l'équipe la plus compétitive.

Rank	Distance	Gender	Position	Name
1	5000m	M	1	Ted-Jan Bloemen (PS)
2	1000m	M	1	Laurent Dubreuil (PS)
3	5000m	M	2	Graeme Fish (PS)
4	3000m	W	1	Isabelle Weidemann (PS)
5	500m	M	1	Laurent Dubreuil (PS)
6	3000m	W	2	
7	1500m	M	1	
8	1500m	M	2	
9	5000m	M	3	Jordan Belchos (PS)
10	1000m	M	2	
11	500m	M	2	
12	500m	W	1	
13	3000m	W	3	
14	1500m	W	1	
15	500m	W	2	
16	500m	M	3	
17	1000m	W	1	
18	1500m	W	2	
19	1000m	M	3	
20	1500m	M	3	
21	500m	W	3	
22	1500m	W	3	
23	1000m	W	2	
24	1000m	W	3	

AVIS: si des athlètes réussissent les critères de temps dans plus d'une place de distance classée dans la matrice, la distance classée suivante dans la matrice sera utilisée, jusqu'à ce que toutes les places soient remplies et que la nomination soit complétée, jusqu'à la nomination maximale.

Si la nomination maximale financée par PVC (Annexe E) n'a pas été atteinte dans la matrice ci-dessus, alors les athlètes classés dans la matrice ci-dessous peuvent être admissibles pour la nomination jusqu'à la nomination maximale.

Si la nomination maximale financée par PVC (Annexe E) a été atteinte et s'il y a des quotas qui restent, alors les athlètes classés dans la matrice ci-dessous sont aussi admissibles pour l'autofinancement pour les Coupes du monde de l'automne.

Rank	Distance	Gender	Position	Name
25	1000m	M	4	
26	1500m	L	4	
27	500m	M	4	
28	1500m	M	4	
29	3000m	L	4	
30	500m	L	4	
31	1000m	L	4	
32	5000m	M	4	
33	1000m	M	5	
34	1500m	W	5	

Dans le cas de la nomination pour le départ de masse, les athlètes seront classés selon leur classement final dans le départ de masse aux championnats CLP et ensuite pris en considération pour la nomination dans l'équipe dans l'ordre des priorités suivantes (indiquées en ordre d'importance descendant):

1. Les athlètes qui ont été nommés pour les distances individuelles des 1500m ou 3000m (femmes)/5000m (hommes) dans les Coupes du monde 1 et 2 selon la Section 4.4 ci-dessus
2. Les athlètes qui ont été nommés pour une ou plusieurs distances individuelles (autres que les 1500m ou 3000m (femmes)/5000m (hommes) dans les Coupes du monde 1 et 2.

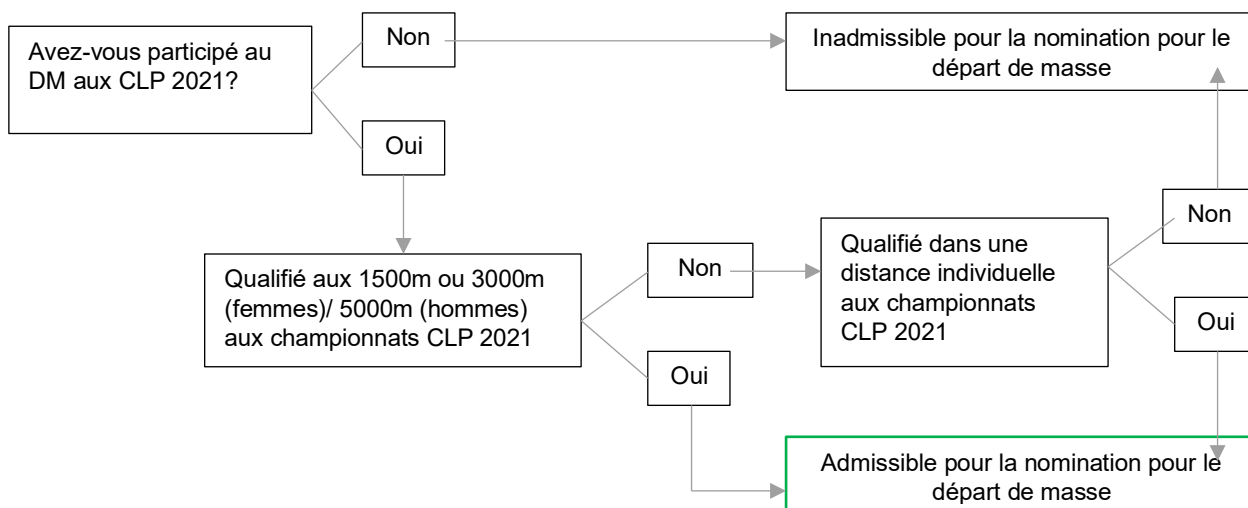


Figure 1. Nomination pour le départ de masse dans les Coupes du monde

4.5 Coupe du monde 3 de l'UIP et Coupe du monde 4 de l'UIP – Nomination

4.5.1 Présélection

Les athlètes seront présélectionnés dans l'ordre de leur position finale dans une distance individuelle selon la Section 3.1 dans les priorités suivantes:

- Le(s) athlète(s) qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde des distances individuelles 2020;
- Le(s) athlète(s) qui se sont classés parmi les cinq premiers dans une distance individuelle aux championnats du monde de patinage de vitesse 2021;

Les athlètes suivants ont été présélectionnés pour la Coupe du monde 3 de l'UIP et la Coupe du monde 4 de l'UIP:

- 500m: Laurent Dubreuil
- 1000m: Laurent Dubreuil
- 3000m: Isabelle Weidemann
- 5000m: Ted-Jan Bloemen, Graeme Fish et Jordan Belchos

Départ de masse: Ivanie Blondin, Jordan Belchos et Antoine Gélinas-Beaulieu

4.5.2 Résultats des performances


Compétition de sélection: championnats canadiens sur longue piste (« championnats CLP »), 13-17 octobre 2021

Les athlètes qui ont réussi le temps de qualification dans une ou plusieurs distances individuelles pendant la période de qualification peuvent être mis en nomination dans l'équipe dans l'ordre de priorités comme suit jusqu'au maximum du quota d'inscriptions allouées (Section [4.2]):

1. Les athlètes qui sont déjà sélectionnés en fonction de la Section 4.4.1;
2. Les athlètes qui ont reçu une exemption à la discrétion du président pour chaque épreuve pour lesquelles ils ont reçu une exemption;
3. Les athlètes qui ont réussi un ou plusieurs critères de temps CLP 2021 dans une distance individuelle aux championnats CLP 2021 seront classés selon leur classement final dans ces distances individuelles selon la matrice ci-dessous;
4. Les athlètes qui ont réussi un ou plusieurs critères de temps seniors CLP 2021 dans une distance individuelle dans une compétition sanctionnée de l'UIP depuis le 1er juillet 2019 selon la Section 4.3 peuvent être ajoutés à la matrice et classés selon leur classement final dans ces distances individuelles selon la matrice ci-dessous;
5. À la seule, complète et absolue discrétion du président, des patineurs peuvent être nommés pour aligner l'équipe la plus compétitive qui peut obtenir le nombre maximum de places de quota pour les Jeux olympiques 2022; et
6. À la seule, complète et absolue discrétion du président, des patineurs NextGen peuvent être nommés dans l'équipe dans le cadre de leur développement tels qu'identifiés et recommandés par les entraîneurs et le personnel du programme de HP.

Spécifique à la Coupe du monde 4 présentée à Calgary et recevant le quota complet, s'il y a des quotas d'inscriptions qui restent, d'autres athlètes peuvent être nommés dans l'ordre suivant de priorités:

1. Les 6 premiers aux championnats CLP 2021 dans la distance individuelle applicable pour laquelle l'athlète est pris en considération quand le premier droit de refus du quota



d'inscriptions disponibles sera dans l'ordre du classement final aux championnats CLP 2021;

2. D'autres places de quota qui restent peuvent être prises en considération à la seule, complète et absolue discrétion du président en fonction des résultats des championnats CLP 2021.

5. NOMINATIONS POUR LES CHAMPIONNATS DES 4 CONTINENTS / CHAMPIONNATS DU MONDE

5.1 Horaire

Selon la Communication 2426 de l'UIP, l'horaire suivant des championnats des 4 Continents / championnats du monde a été établi:

Championnats des 4 Continents 2021 15-17 decembre 2021 Calgary, CAN	500m, 3000m(F), 5000m(H), VÉ 1500m, DM 1000m, PÉ
Championnats du monde de patinage de vitesse 2021 3-6 mars 2022 Hamar, Norvège	500m(s), 1000m(s) 500m(s), 1000m(s) 500m, 3000m(F), 5000m(H), VÉ 1500m, 5000m(F), 10000m(H)
Championnats du monde juniors 2021 28-30 janvier 2022 Innsbruck, AUT	500m, 1500m, DM (demi-finale) 1000m, 3000m(F), 5000m(H) PÉ, VÉ, DM (finale)

5.2 Quota des inscriptions

5.2.1 Championnats des 4 Continents

Selon la Communication 2426 de l'UIP, règlement 208, Section 2.5 de l'UIP, le quota des inscriptions pour les championnats des 4 Continents sera alloué aux membres de l'UIP en fonction de la liste spéciale de classement de qualification (le classement de temps de la « **LSCQ** ») pour chaque compétition basée sur les résultats obtenus dans les Coupes du monde désignées pendant la saison. De plus, selon la Communication 2426 de l'UIP, un maximum de 10 femmes et 10 hommes peuvent être inscrits par chaque membre de l'UIP

5.2.2 Championnats du monde de patinage de vitesse (combinaison toutes distances et vitesse)

Selon la Communication 2426 de l'UIP, règlement 208, 2.3 de l'UIP, le Canada a reçu une pré-allocation de 2 concurrentes chez les femmes et 1 concurrent chez les hommes dans la compétition toutes distances. Les places de quota restantes (jusqu'à un maximum de 3 places de quota par genre) sont allouées en fonction de la LSCQ pour chaque épreuve selon les résultats obtenus dans les Coupes du monde désignées pendant la saison.

5.2.3 Championnats du monde juniors

Selon la Communication 2426 de l'UIP, règlement 208, 2.3, 2.6.1, le quota des inscriptions pour les championnats du monde juniors, chaque membre de l'UIP peut inscrire un total de 5 femmes et 5 hommes. Pour chaque compétition, des substituts peuvent être nommés parmi les 5 concurrents maximums inscrits pour les championnats.

5.3 Temps de qualification

Pour être nommé pour les championnats des 4 Continents, les championnats du monde de patinage de vitesse et/ou les championnats du monde junior, un athlète doit avoir réussi les temps de qualification respectifs des championnats de l'UIP tels qu'indiqués dans l'Annexe A selon la Communication 2426 de l'UIP, 4.2.1 (4 Continents), 4.2.2 (championnats du monde juniors), 4.2.3 (championnats du monde de patinage de vitesse – vitesse), 4.2.4 (championnats du monde de patinage de vitesse – toutes distances) dans une compétition sanctionnée de l'UIP depuis le 1er juillet 2020 et avant la dernière date des inscriptions pour les championnats concernés.

5.4 4 Continents Championships – Nomination¹

La mise en nomination pour les championnats des 4 Continents se fera en fonction du quota d'inscriptions selon la [Communication 2426 de l'UIP](#) et le [règlement 208, Section 2.5 de l'UIP](#).

5.4.1 Présélection

Selon la section 5.2.1 ci-dessus, jusqu'à 10 hommes et 10 femmes peuvent être présélectionnés dans l'équipe pour les championnats des 4 Continents en fonction de l'ordre de leur classement final dans une distance individuelle dans la LSCQ (après les Coupes du monde 1-3). Ces athlètes seront ensuite classés selon la matrice des championnats des 4 Continents.²

Les athlètes mis en nomination dans l'équipe pour les championnats des 4 Continents selon cette Section 5.4.1 doivent avoir le droit de premier refus concernant leur quota obtenu.

Si, après avoir appliqué cette Section 5.4.1, le quota maximum pour un ou les deux genres n'a pas été atteint, soit parce que des athlètes présélectionnés ont refusé leur nomination ou parce que le classement de la LSCQ ne produit pas le quota maximum, d'autres athlètes, jusqu'à 10 hommes et 10 femmes, peuvent être mis en nomination dans l'équipe pour les championnats des 4 Continents selon la Section 5.4.2 ci-dessous.

5.4.2 Résultats des performances

¹ Le 23 octobre 2021, l'UIP a alloué à Patinage de vitesse Canada les championnats des 4 Continents qui devaient à l'origine avoir lieu du 28 au 30 janvier 2022 à Obihiro, au Japon. Il a alors été annoncé que les championnats des 4 Continents seraient présentés du 15 au 17 décembre 2021 à Calgary, en Alberta. Originellement, les athlètes auraient été choisis dans l'équipe pour les championnats des 4 Continents en fonction de leur sélection dans l'équipe pour les Jeux olympiques 2022. Toutefois, puisque la sélection olympique ne sera pas finalisée avant les nouvelles dates des championnats des 4 Continents, il a été nécessaire pour Patinage de vitesse Canada de modifier ce Bulletin de HP 197 en ce qui concerne la sélection pour cette compétition à cause de circonstances hors de son contrôle.

² La matrice des championnats des 4 Continents sera en fonction de la LSCQ des Coupes du monde 1-3 de l'UIP et publiée par Patinage de vitesse Canada dès que possible après la diffusion de la LSCQ officielle par l'UIP.

Compétition de sélection: Championnats canadiens sur longue piste (“Championnats CLP ”), 13-17 octobre 2021

Tout quota d'inscription disponible peut être rempli selon l'ordre du classement final aux championnats CLP 2021 dans la distance individuelle respective en fonction de la matrice des championnats des 4 Continents et jusqu'au quota maximum d'inscriptions par genre (Section 5.2.1), à condition que l'athlète en question ait réussi le temps de qualification (ci-dessous) des championnats des 4 Continents depuis le 1er juillet dans une compétition sanctionnée de l'UIP. Pour éviter tout doute, dans la situation dans laquelle il reste des quotas d'inscriptions mais qu'il n'y a pas d'athlètes non nommés dans la matrice des championnats des 4 Continents qui ont réussi le temps de qualification des championnats des 4 Continents dans une compétition sanctionnée de l'UIP depuis le 1er juillet 2019, PVC ne remplira pas les quotas d'inscriptions restants.

Il est important de souligner que les athlètes présélectionnés (Section 5.4.1) demeureront dans la matrice des championnats des 4 Continents dans la position qu'ils ont obtenue à la suite de leur présélection et que, dans le cas qu'ils refusent leur inscription, le quota d'inscription en conséquence disponible pour la distance individuelle respective sera remis à l'athlète classé suivant et disponible³ dans la matrice dans l'ordre séquentiel selon la position de l'athlète dans la matrice.⁴

- Si les athlètes qui ont participé au départ de masse dans les Coupes du monde 1-3 refusent leur inscription pour les championnats des 4 Continents, provoquant des places de quota disponibles pour le départ de masse des championnats, la procédure suivante sera utilisée, dans l'ordre de priorité, pour remplir les quotas disponibles:
 - Les athlètes qui ont été présélectionnés pour les distances individuelles des 1500m ou 3000m (femmes) / 5000m (hommes) et classés par leur classement final dans le départ de masse dans la LSCQ (dans les Coupes du monde 1-3)
 - Les athlètes qui ont été mis en nomination pour les distances individuelles des 1500m ou 3000m (femmes) / 5000m (hommes) et classés par leur classement final dans le départ de masse aux championnats CLP 2021

Tableau 2. 2021 Temps de qualification pour les 4 Continents

	Femmes	Hommes
500m	38.93	35.40
1000m	1.17,19	1.10,16
1500m	1.58,82	1.47,20
3000m	4.11,18	---
5000m	---	6.27,08

³ L'utilisation du terme 'admissible' doit être comprise comme l'athlète ayant réussi le temps de qualification pour les championnats des 4 Continents dans une compétition sanctionnée de l'UIP depuis le 1^{er} juillet 2019.

⁴ Par exemple, si le premier athlète masculin classé du 5000m dans la matrice des championnats des 4 Continents refuse son quota pour l'équipe pour les championnats des 4 Continents, le patineur masculin classé suivant et admissible du 5000m recevra le quota de l'athlète qui refuse. Toutefois, l'athlète qui reçoit la place refusée ne sera pas classé premier dans la matrice, mais plutôt conservera la position dans la matrice qu'il avait obtenue à cause de ses résultats aux championnats CLP.

5.5 Championnats du monde de patinage de vitesse – Nomination

La nomination pour les championnats du monde de patinage de vitesse se fera en fonction du quota des inscriptions alloué selon la Communication 2426 de l'UIP, toutefois, aucun athlète ne sera soutenu financièrement pour cette compétition.

5.5.1 Résultats des performances

Compétition de sélection: Les championnats CLP 2021 en fonction du quota des inscriptions obtenus par la liste LSCQ des Coupes du monde 1-4, Règlement 208, 2.3.

Les athlètes seront choisis dans l'équipe pour les championnats du monde de patinage de vitesse selon les priorités suivantes pour la vitesse respective et/ou les épreuves toutes distances:

1. Sujets aux exemptions, les athlètes seront choisis dans l'ordre de leur classement sammelagt cumulatif de deux (2) distances des 500m et 1000m pour la compétition de vitesse et/ou les 1500m et 3000m (femmes) / 5000m (hommes) pour la compétition toutes distances des championnats CLP 2021.
2. Les positions de réserve, telles que qualifiées dans la liste LSCQ, seront choisies en fonction du classement sammelagt cumulatif de deux (2) distance des 500m et 1000m pour la compétition de vitesse et/ou les 1500m et 3000m (femmes) / 5000m (hommes) pour la compétition toutes distances des championnats CLP 2021 des athlètes.

5.5.2 Positions de réserve

Les positions de réserve sont de nom seulement et si le Canada reçoit des places de réserve (qui sont en fonction de la liste de classement de temps LSCQ) et les athlètes qui détiennent des positions de réserve ne seront inscrits que si une position devient disponible.

5.6 Championnats du monde juniors – Nomination

5.6.1 Présélection

Les athlètes seront présélectionnés (jusqu'à un maximum de 1 place de quota par genre pour la vitesse, 1 place de quota par genre pour la compétition toutes distances et 1 place de quota par genre pour le départ de masse) selon la qualification pour les Jeux olympiques 2022 en fonction des Politiques et procédures de sélection olympique sur longue piste 2022.

5.6.2 Résultats des performances

Compétition de sélection: Championnats canadiens juniors sur longue piste, 27-30 décembre 2021 (Québec)⁵

La priorité de sélection des athlètes et des distances individuelles pour lesquelles ils seront nommés pour y participer, seront basées sur ce qui suit:

⁵ Les athlètes juniors qualifiés pour participer aux courses éliminatoires olympiques peuvent participer aux courses éliminatoires et être admissibles pour la nomination pour les championnats du monde juniors. Les résultats seront combinés avec les championnats canadiens juniors sur longue piste et classés en ordre de temps pour chaque distance individuelle.

Priorité 1

Sujet aux exemptions et aux présélections, les quatre (4) premiers athlètes par genre dans le classement toutes distances (points totaux sammelagt) seront nommés selon:

- Le classement déterminé comme le total cumulatif des 4 distances, en sammelagt,
- Les distances utilisées: 500m (premier), 1000m (premier), 1500m, 3000m (femmes), 5000m (hommes)

Les règlements de l'UIP exigent que les patineurs toutes distances aient les critères de temps juniors de l'UIP indiqués dans l'Annexe A dans toutes les distances.

Priorité 2

Le président, à sa seule, complète et absolue discrétion se réserve le droit d'ajouter jusqu'à un autre athlète par genre, qui présente des possibilités potentielles de médailles dans une distance de vitesse. Pour être pris en considération pour la nomination, les athlètes doivent réussir un ou plusieurs des temps de qualification suivants aux championnats canadiens juniors:

	Femmes	Hommes
500m	38.58	35.10
1000m	1.16.19	1.09.02

6. NOMINATIONS DANS L'ÉQUIPE POUR LA COUPE DU MONDE NÉO-SENIOR DE L'UIP

6.1 Horaire de la Coupe du monde néo-senior/junior de l'UIP

Selon la Communication 2430 de l'UIP, l'horaire suivant pour la Coupe du monde a été établi:

Coupe du monde néo-senior/junior 1 de l'UIP 27-28 novembre 2021 Inzell, GER	1000m, 3000m, relais mixte 500m, 1500m, départ de masse
Finale de la Coupe du monde junior de UIP 28-30 janvier 2022 Innsbruck, AUT	1000m, 3000m, vitesse par équipe 500m, 1500m, départ de masse

6.2 Quota des inscriptions

Le quota des inscriptions sera en fonction de la Communication 2430 de l'UIP, Section 4.2 Quota des inscriptions pour les Coupes du monde néo-senior et juniors.

6.3 Temps de qualification (néo-senior seulement)

Pour être nommé pour une Coupe du monde néo-senior/junior un athlète doit réussir un ou plusieurs critères de temps néo-seniors CLP 2021 (anciennement les critères de temps néo-seniors CLP 2019) établis ci-dessous dans au moins une distance individuelle dans une compétition sanctionnée de l'UIP au cours de la période entre le 1er juillet 2019 et jusqu'à et incluant les championnats CLP.

Les athlètes doivent aussi avoir réussi un ou plusieurs temps de qualification de la Coupe du monde néo-senior de l'UIP tels qu'indiqués dans l'Annexe A selon la Communication 2430 de l'UIP, 4.3 Temps de qualification dans une compétition sanctionnée de l'UIP au cours de la période entre le 1er juillet 2019 et jusqu'à et incluant les championnats CLP 2021 (la « période de qualification »).

Tableau 3. Critères de temps néo-seniors CLP

	Femmes	Hommes
500m	39.55	35.61
1000m	1.18.33	1.10.60
1500m	2.01.66	1.48.60
3000m	4.18.64	---
5000m		6.33.95

6.4 Coupe du monde néo-senior/junior 1 – Nomination

Un maximum de six (6) athlètes néo-seniors, 3 par genre, nés dans la période entre le 1er juillet 1998 et le 30 juin 2002 seront admissibles pour la nomination pour la Coupe du monde néo-senior 1 selon la Section 3.6 de ce Bulletin de HP. Les athlètes d'âge junior nés dans la période entre le 1er juillet 2002 et le 20 juin 2007 et qui ont réussi les critères de nomination décrits dans la Section 6.4.1 seront admissibles pour la nomination pour la Coupe du monde néo-senior 1.

6.4.1 Résultats des performances

Compétition de sélection: Championnats canadiens sur longue piste (« championnats CLP ») 13-17 octobre 2021

Trois (3) athlètes néo-seniors ou juniors par genre qui ne sont pas déjà choisis dans l'équipe pour les Coupes du monde de l'automne seront nommés dans l'équipe pour la Coupe du monde néo-senior comme suit:

- Le premier (1) athlète par genre dans le classement néo-senior en fonction de la meilleure performance de cet athlète dans une distance individuelle (excluant le départ de masse) aux championnats CLP comme pourcentage des critères de temps néo-senior CLP 2021 de la distance individuelle établis dans la Section 6.3 (le « classement néo-senior »).
- Le premier (1) athlète par genre dans le classement néo-senior en fonction des 500m et 1000m sammelagt qui ont réussi un des critères de temps néo-seniors CLP 2021 d'une distance individuelle établis dans la Section 6.3 (le « classement néo-senior »).
- Le premier (1) athlète par genre dans le classement néo-senior en fonction des 1500m et 3000m/5000m sammelagt qui ont réussi un des critères de temps néo-seniors CLP 2021 d'une distance individuelle établis dans la Section 6.3 (le « classement néo-senior »).

*Les athlètes néo-seniors qui ont déjà participé à plus de trois Coupes du monde seniors de l'UIP dans la saison 2019-2020 ou 2020-2021 seront inadmissibles pour la nomination dans l'équipe pour la Coupe du monde néo-senior/junior.

6.5 Finale de la Coupe du monde junior – Nomination

Selon la Communication 2430 de l'UIP, les athlètes qui ont été choisis dans l'équipe pour les championnats du monde juniors seront choisis pour participer à la finale de la Coupe du monde junior.

7. LANGUE

Ce Bulletin de HP 197 a été originalement écrit en anglais et a été traduit en français. Dans le cas d'une différence entre les versions anglaise et française, la version anglaise sera utilisée pour comprendre l'intention des dispositions en question. Si une telle situation se produit, Patinage de vitesse Canada s'assurera que les différences sont corrigées dès que possible et aidera les personnes touchées pour résoudre le problème.



ANNEXES

ANNEXE A: TEMPS DE QUALIFICATION DE L'UIP

Selon les Communications de l'UIP, pour qu'un résultat soit un temps de qualification valide, il doit avoir été réussi dans une compétition sanctionnée de l'UIP au cours de la période entre le 1^{er} juillet 2019 (Coupes du monde) ou le 1^{er} juillet 2020 (championnats) et la date limite des inscriptions pour la Coupe du monde ou les championnats du monde de l'UIP concernés. Pour le départ de masse et les épreuves par équipe, n'importe quel temps de qualification indiqués s'appliquera.

Le comité technique de patinage de vitesse de l'UIP a déterminé les temps de qualification exigés pour la participation aux championnats de patinage de vitesse de l'UIP. Pour tous les championnats de l'UIP, sauf pour les championnats du monde juniors de patinage de vitesse de l'UIP, deux séries alternatives de temps de qualification ont été définies. Le temps de qualification le plus lent, indiqué entre (parenthèses), s'applique pour les résultats obtenus en dehors des patinoires en haute altitude à Calgary (Anneau olympique), à Salt Lake City (Anneau olympique de l'Utah) et à Ürümqi (Centre de sports de glace de Xinjiang). Les limites de temps de qualification suivantes s'appliquent pour les championnats de patinage de vitesse de l'UIP:

Temps de qualification pour la Coupe du monde de l'UIP

Coupe du monde de l'UIP

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification suivant.

	Femmes	Hommes
500m	39.50 (40.00)	35.70 (36.20)
1000m	1.19.00 (1.20.00)	1.11.00 (1.12.00)
1500m	2.00.50 (2.02.00)	1.49.00 (1.50.50)
3000m	4.19.00 (4.22.00)	---
5000m	7.23.00 ou 4.11.00 (7.33.00 ou 4.14.00)	6.40.00 (6.45.00)
10000m	---	13.30.00 ou 6.28.00 (13.40.00 ou 6.33.00)

Coupe du monde néo-senior de l'UIP

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification suivant.

	Femmes	Hommes
500m	42.50	38.50
1000m	1.25,00	1.16,00
1500m	2.12,00	1.58,00
3000m	4.45,00	4.05,00

Temps de qualification pour les championnats du monde de l'UIP

Championnats des 4 Continents

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification dans toutes les distances individuelles inscrites.

	Femmes	Hommes
500m	40.00 (40.50)	36.20 (36.60)
1000m	1.20.00 (1.21.00)	1.11.90 (1.12.80)
1500m	2.03.00 (2.05.00)	1.51.00 (1.52.50)
3000m	4.24.00 (4.28.00)	---
5000m	---	6.48.00 (6.52.00)

Championnats du monde de patinage de vitesse – combinaison toutes distances

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification suivant.

	Femmes	Hommes
3000m	4.24.00 (4.28.00)	---
5000m	---	6.48.00 (6.52.00)

Championnats du monde de patinage de vitesse – combinaison vitesse

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification du 500m ou du 1000m.

	Femmes	Hommes
500m	40.00 (40.50)	36.20 (36.60)
1000m	1.20.00 (1.21.00)	1.11.90 (1.12.80)

Championnats du monde juniors

Pour être inscrit, un patineur doit avoir réussi le temps de qualification dans toutes les distances individuelles inscrites.

	Femmes	Hommes
500m	42.50	38.50
1000m	1.25.00	1.16.00
1500m	2.12.00	1.58.00
3000m	4.45.00	---
5000m	---	7.05.00 ou 4.05.00

ANNEXE B: DÉCLARATION POUR PARTICIPER

Veillez placer un « X » sous les distances individuelles suivantes dans lesquelles vous aimeriez que votre nomination soit prise en considération pour chaque compétition correspondante.

Ce formulaire ne confirme pas votre participation aux épreuves indiquées, seulement que vous avez l'intention de participer si vous êtes nommé et accepté votre nomination.

Nom: _____

Compétition	500m(1)	500m(2)	1000m	1500m	3000m	5000m	10000m	DM
Coupe du monde 1 de l'UIP Tomaszow, POL								
Coupe du monde 2 de l'UIP Stavanger, NOR								
Coupe du monde 3 de l'UIP Salt Lake City, USA								
Coupe du monde 4 de l'UIP Calgary, CAN								
Coupe du monde néo-senior de l'UIP À ÊD								
Championnats du monde juniors de l'UIP Innsbruck, AUT								
Championnats des 4 Continents de l'UIP Obihiro, JPN								

En signant cette Déclaration de participer, vous acceptez les Directives établies dans la Section 2 de ce Bulletin de HP 197 et acceptez de participer aux distances individuelles indiquées si vous êtes mis en nomination et choisi dans l'équipe.

Signature de l'athlète

Date

Approbation de l'entraîneur – Signature

Date

ANNEXE C: DIRECTIVES POUR L'ALLOCATION DES EXEMPTIONS

Équipes pour les Coupes du monde et les championnats du monde

But

Le but de cette section est de fournir des directives au président dans la considération et l'acceptation de demandes d'exemptions.

Philosophie

Dans des circonstances exceptionnelles et imprévues, le président, à sa discrétion, peut déterminer que, quand un athlète n'a pas eu l'occasion, sans qu'il n'en soit de sa faute, de participer à une ou des compétitions de sélection pour être choisi dans une équipe, ou si l'athlète participe aux compétitions de sélection mais que sa performance est affectée négativement par une blessure, une maladie ou un bris d'équipement, l'athlète peut, sujet aux conditions indiquées ci-dessous, être admissible pour demander une sélection par exemption dans l'équipe pertinente.

Une demande d'exemption est le dernier moyen par lequel un athlète peut être choisi dans une équipe et elle vise être utilisée uniquement dans des circonstances exceptionnelles quand la sélection d'un athlète dans une équipe est affectée par une blessure, une maladie ou une circonstance imprévue comme un bris d'équipement. Pour éviter tout doute et dans l'intérêt de la clarté, les exemptions ne sont disponibles que pour les athlètes à être présélectionnés dans une équipe.

Dans des circonstances ordinaires, PVC n'accordera pas à un athlète une exemption dans une équipe ou dans une compétition si cet athlète n'a pas auparavant respecté les critères pertinents et applicables pour être choisi dans l'équipe spécifique ou dans la compétition individuelle spécifique en fonction de ses performances. Toutefois, malgré ce qui précède, si, comparativement aux performances des autres athlètes qui recherchent la nomination dans une équipe ou une compétition, les récentes performances d'un athlète démontrent qu'elles sont à un niveau supérieur qui garantirait la nomination dans une équipe ou qu'elles devraient recevoir la permission de l'inscription dans une compétition grâce à une exemption, le président peut, après avoir consulté les entraîneurs de l'équipe nationale pertinents, et avoir évalué la demande d'exemption de l'athlète en fonction de ce Bulletin de HP, accorder à l'athlète une exemption dans ce but.

Prenez note que les considérations et l'application de la politique d'exemption suivante dans la présente sont spécifiques aux athlètes qui demandent une exemption pour les équipes des Coupes du monde et des championnats du monde, la sélection pour lesquelles est décrite dans ce Bulletin de HP 197.

Règlements pour demander une exemption pour les équipes des Coupes du monde et des championnats du monde

- Les demandes d'exemption pour la sélection dans l'équipe de la Coupe du monde et/ou des championnats du monde ne peuvent être faites que par les athlètes qui ont terminé parmi les huit premiers et dans la première moitié du peloton dans une épreuve olympique aux championnats du monde des distances individuelles 2020 ou les championnats du monde de patinage de vitesse 2021.
- Les demandes d'exemption pour la sélection dans l'équipe des championnats du monde juniors ne peuvent être faites que par les athlètes juniors qui ont terminé parmi les huit premiers et dans la première moitié du peloton aux championnats du monde juniors 2020 dans une distance individuelle (sauf le départ de masse).
- Les demandes d'exemptions doivent être faites par écrit au président du CCHP-LP selon les délais et les procédures indiquées ci-dessous et dans la présente.
- Sauf s'il en est physiquement incapable, seul l'athlète qui demande une exemption peut envoyer la demande.
- Si la demande d'exemption est faite à cause d'une maladie ou d'une blessure, l'athlète doit fournir la preuve documentée d'un médecin sportif nommé qualifié en longue piste que l'athlète était incapable de concourir dans les compétitions de sélection à cause d'une blessure ou une maladie. Le CCHP-LP a le droit de demander un autre examen médical indépendant après que la demande d'exemption a été soumise.
- Dans le cas d'une demande d'exemption faite à cause d'un bris d'équipement, la demande doit avoir été rapportée au et vérifié par le juge-arbitre et le membre du personnel de la haute performance (ou un autre membre du CCHP-LP si le membre du personnel de la haute performance n'est pas disponible ou est absent) immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit.

Conditions pour demander une exemption

Les demandes d'exemption seront prises en considération dans deux catégories:

1. Maladie ou blessure pré-compétition

Une maladie ou une blessure pré-compétition qui empêche un athlète de participer à la compétition de sélection ne sera prise en considération que si l'athlète est malade ou blessé avant le début de la compétition de sélection et que l'athlète peut fournir une preuve documentée de sa blessure ou sa maladie. L'athlète doit demander une exemption avant la réunion des entraîneurs, ou le tirage quotidien pour lequel l'athlète demande une exemption. Le personnel de PVC et/ou le CCHP-LP doit annoncer formellement toutes les demandes d'exemptions pour les maladies et les blessures pré-compétition à cette réunion pour que tous les autres concurrents connaissent la possibilité qu'une exemption soit accordée.

Dans le cas de la sélection dans l'équipe de poursuite par équipe, quand un classement cumulatif de plusieurs distances peut être utilisé, un athlète est admissible pour postuler pour une demande d'exemption s'il est empêché de participer dans une des distances combinées à cause d'une maladie ou d'une blessure préexistante.

Une demande d'exemption sera jugée inadmissible si l'athlète participe par la suite à la compétition de sélection pour laquelle la demande d'exemption a été faite.

Dans le cas de la sélection en fonction du classement cumulatif de plusieurs compétitions, un athlète est admissible pour postuler pour une demande d'exemption pour une compétition subséquente du classement (tel que spécifié dans le Bulletin de HP pertinent) s'il est empêché de participer à une des compétitions du classement à cause d'une maladie ou d'une blessure préexistante.

2. Blessure, maladie ou bris d'équipement pendant la compétition de sélection

Une demande d'exemption pour une blessure, une maladie ou un bris d'équipement pendant la compétition de sélection doit être faite dans les 24 heures après la fin de la compétition de sélection sauf si l'athlète est physiquement incapable de faire cette demande (dans un tel cas, l'entraîneur de l'athlète peut faire la demande).

Chaque demande d'exemption doit indiquer clairement ce que l'athlète demande et la documentation de soutien (rapport médical, rapport du juge-arbitre de la course, par exemple) doit être jointe au moment quand la demande est faite.

Procédure pour examiner une demande d'exemption

Ce qui suit décrit les procédures de PVC pour prendre en considération les demandes d'exemption:

Après la fin des compétitions de sélection le CCHP-LP examinera toutes les demandes d'exemption et le président, à sa seule, complète et absolue discrétion, prendra une décision sur chaque demande d'exemption avec une justification:

- Dans les cas dans lesquels plusieurs demandes d'exemptions sont déposées, chaque demande d'exemption sera évaluée individuellement et selon son propre mérite.
- Si cela est pertinent, le CCHP-LP établira un classement révisé des athlètes selon les compétitions de sélection et une évaluation des performances antérieures de ceux qui ont demandé une exemption et la nomination finale sera faite à partir du classement révisé.
- Après que le président prend sa décision finale concernant une demande d'exemption, sa décision sera communiquée à l'athlète qui demande l'exemption, aux athlètes directement touchés par la demande d'exemption, aux entraîneurs et aux représentants des athlètes avant les nominations finales, ce qui permet la période exigée de sept jours pour l'envoi d'un appel, sauf si la date limite pour la nomination précède cette période de sept jours. Dans de telles circonstances, le CCHP-LT sera avisé qu'un appel a été reçu et est examiné.

Conditions pour accorder une exemption

En prenant en considération s'il accordera ou non une exemption dans les cas quand un athlète a été blessé ou affecté par une maladie, le président doit d'abord évaluer l'état médical de l'athlète, le degré auquel l'athlète a suivi la procédure prescrite de réadaptation et son aptitude à revenir à la compétition et à concourir au niveau de ses performances précédentes selon les commentaires reçus de l'équipe médicale et de ses entraîneurs. Si une des conditions ci-dessus n'est pas à un niveau satisfaisant par l'athlète, l'exemption peut être refusée sur cette base seulement.

Le président peut accorder une « exemption conditionnelle » aux athlètes qui récupèrent d'une blessure ou une maladie. Dans cette situation, le président peut imposer certaines conditions qui peuvent inclure, mais sans y être limitées, une période de temps spécifique au cours de laquelle ils doivent démontrer un certain niveau de conditionnement ou respecter une exigence de performance (ou des exigences) spécifique.

En prenant des décisions sur les exemptions, le président évaluera différents éléments incluant, mais sans y être limités, ce qui suit:

- Les résultats des compétitions face à face entre les athlètes qui font une demande d'exemption et les athlètes qui seraient touchés si la demande d'exemption est accordée.
- Les performances passées de l'athlète qui demande l'exemption.
- Les résultats des compétitions de sélection (par les athlètes en lice pour l'équipe).
- Les récentes performances à l'entraînement et dans des tests

En évaluant les performances passées, le président assignera une plus grande priorité aux performances depuis le 1^{er} janvier 2020 immédiatement avant la compétition finale de sélection. Toutefois, il arrive à l'occasion que cela ne soit pas possible à cause de blessures ou du manque d'occasions pour les athlètes de concourir. Dans ces cas-là, les performances avant cette période peuvent être prises en considération, mais elles seront traitées comme ayant une importance moindre en évaluant la demande d'exemption.

Autre que le départ de masse, après la considération de la demande d'exemption, le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, accorder une exemption à un athlète qui est:

- 0,5 point sammelagt plus rapide que le dernier athlète choisi dans une distance spécifique selon la course patinée dans la compétition de sélection (ce qui signifie 0,5 seconde au 500m, 1 seconde au 1000m, 1,5 seconde au 1500m, 3 secondes au 3000m, 5 secondes au 5000m et 10 secondes au 10000m); ou,
- 0,5 point sammelagt par course patinée pour une sélection dans les points cumulatifs (4 distances patinées = 2 points sammelagt, 500m patiné deux fois = 1,0 point sammelagt).

En évaluant les performances passées de l'athlète qui demande l'exemption et l'historique des athlètes qui peuvent être touchés par la demande d'exemption (si elle est accordée), le président donnera la priorité au meilleur temps (dans les compétitions sanctionnées de l'UIP) des athlètes impliqués depuis le 1er janvier 2020, incluant la(es) compétition(s) de sélection.

Pour le départ de masse, le président peut, à sa seule, complète et absolue discrétion, accorder une exemption à un athlète après la considération des facteurs et des exigences décrits dans cette Annexe C, autres que les considérations sammelagt décrites ci-dessus.

Dans le cas d'une nomination pour plusieurs compétitions, si un athlète ne peut terminer la compétition de sélection à cause de circonstances exceptionnelles (Section 1.9.2), les distances

manquantes seront évaluées en utilisant le record personnel (depuis le 1er janvier 2020) pour les athlètes impliqués.

Le président ne prendra en considération que le record personnel d'un athlète pour cette distance réussi à partir du 1er juillet 2020. Ce temps doit être réussi dans les compétitions de patinage de vitesse indiquées dans le calendrier international de l'UIP ou dans les compétitions nationales sanctionnées par l'UIP et avoir un temps électronique.

Remplacements pour blessure

Dans le cas qu'un athlète est choisi dans l'équipe en fonction d'une demande d'exemption couronnée de succès, il devra prouver sa récupération complète, d'un point de vue médical et aussi d'un point de vue de performance pour confirmer sa sélection pour la compétition.

La détermination de ce qui constitue la récupération complète sera faite par l'équipe médicale et les entraîneurs de PVC et sera en fonction d'une évaluation de la capacité de l'athlète à produire au niveau de performance démontré précédemment et d'autres critères tels que déterminés par le président à sa seule, complète et absolue discrétion.

Si un athlète est blessé après sa nomination dans l'équipe, les mêmes conditions de récupération médicale complète et de performance que décrites ci-dessus s'appliqueront.

ANNEXE D: COMPOSITION POUR LA POURSUITE PAR ÉQUIPE

La composition spécifique des trois (3) ou quatre (4) membres de l'équipe de poursuite par équipe, si applicable, qui participeront à la compétition, incluant les athlètes qui participeront à chaque compétition, sera déterminée à la seule, complète et absolue discrétion des entraîneurs de la poursuite par équipe et/ou le chef d'équipe.

Différentes pondérations seront déterminées selon l'importance des facteurs considérés dans la procédure de prise de décision qui seront jugées appropriées dans le but d'aligner la meilleure équipe de poursuite par équipe possible. Dans aucun ordre de priorité, les facteurs suivants seront considérés avec d'autres facteurs jugés pertinents:

- Le potentiel de médailles des athlètes individuels choisis dans l'équipe de poursuite par équipe;
- Le potentiel de médaille de l'équipe de poursuite par équipe composée uniquement avec les athlètes qualifiés pour la compétition dans une distance individuelle;
- Les performances historiques individuelles et dans la poursuite par équipe;
- La disponibilité et l'engagement démontrés pour s'entraîner dans le cadre de l'équipe de poursuite par équipe;
- L'expérience internationale dans l'épreuve de poursuite par équipe;
- Le portrait de la performance internationale dans l'épreuve de poursuite par équipe;
- L'ajustement (c.à.d. la capacité de patiner ensemble, le tirage, etc.) avec les autres athlètes déjà qualifiés et choisis pour faire partie de l'épreuve de poursuite par équipe;
- D'autres facteurs qui peuvent être identifiés par les entraîneurs de la poursuite par équipe, le responsable de l'ÉSI et/ou le chef d'équipe

ANNEXE E: MODÈLE DE FINANCEMENT DE PVC POUR LES COUPES DU MONDE ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE

Coupes du monde et championnats du monde (Seniors)

	Coupes du monde 1&2 (POL/NOR)	Coupes du monde 1&2 (USA/CAN)	4 Continents (JPN)	Championnats du monde de patinage de vitesse (NOR)	Finale de la Coupe du monde (NED)
Quota d'inscriptions (nombre d'athlètes potentiels)	Selon le quota	Selon le quota	Selon le quota	Tels que qualifiés (max 3 par genre selon le quota)	Tels que qualifiés
Nominations maximales financées par PVC (nombre d'athlètes)	Jusqu'à 21 ⁶ , tel qu'approuvé par le président	Jusqu'à 24, tel qu'approuvé par le président	Tels que qualifiés, équipe olympique	0	0
Financement partiel (par l'UIP pour l'hébergement et les repas)	0	0	Jusqu'au quota par l'UIP	Jusqu'au quota par l'UIP tel qu'approuvé par le président	0
Autofinancés	Tels que qualifiés *	Tels que qualifiés *	0	Tels que qualifiés	Tels que qualifiés

* Uniquement les athlètes classés dans la matrice de la Coupe du monde de l'automne 2021 (4.4.2) sont admissibles pour l'autofinancement. Les athlètes autofinancés peuvent demeurer et voyager avec l'équipe. Le modèle de catégorisation de l'athlète (MCA) 2021-2022 continuera de s'appliquer à la priorisation des services reçus des athlètes autofinancés.

⁶ À la discrétion du président, si la nomination doit être remplie par la matrice (Section 4.4.2, priorité 2) avant la sélection pour le 5000m (femmes) / 10000m (hommes) alors d'autres athlètes peuvent être ajoutés pour les 5000m (femmes) / 10000m (hommes) pour la Coupe du monde 2 tels que qualifiés.

Coupes du monde et championnats du monde (néo-seniors/juniors)

	Coupe du monde néo-senior 1 (GER)	Finale de la Coupe du monde junior (AUT)	Championnats du monde juniors (AUT)
Quota d'inscriptions (nombre d'athlètes potentiels)	20	Selon le quota	10
Nominations maximales financées par PVC (nombre d'athlètes)	6	Équipe mondiale junior	8
Financement partiel (par l'UIP pour l'hébergement et les repas)	0	0	Jusqu'à 8 par l'UIP tels qu'approuvés par le président
Autofinancés	0	0	0